



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lait et produits laitiers

Question écrite n° 17072

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations exprimées par les producteurs de lait de chèvre. De nombreux éleveurs caprins se sont unis au cours des dernières semaines en Poitou-Charentes pour demander une revalorisation du prix de base du lait de chèvre. A la suite de la crise de surproduction de 1995, la production a été limitée et maîtrisée. Les efforts consentis par les producteurs doivent aujourd'hui pouvoir être récompensés. Par ailleurs, selon les informations dont il dispose, il aurait été constaté des pratiques de double prix à l'égard de producteurs en dépassement mais sans aucune garantie sur le retrait du lait du marché du fromage, d'où le risque de voir apparaître sur le marché des produits à très bas prix. Enfin, il serait souhaitable qu'une plus grande concertation puisse voir le jour sur la définition des critères de qualité car les efforts consentis par les éleveurs sont souvent récupérés par la transformation. Il lui demande sur ces différents points de lui indiquer la position du Gouvernement et s'il entend prendre des mesures spécifiques pour répondre aux inquiétudes des producteurs de lait de chèvre.

Texte de la réponse

Les préoccupations d'un grand nombre de producteurs caprins concernant l'évolution actuelle du prix du lait de chèvre sont suivies avec attention par les pouvoirs publics. La reconnaissance récente d'une interprofession nationale caprine structurée, l'ANICAP, dote maintenant les professionnels de la filière laitière caprine de nouveaux outils et doit faciliter, en concertation avec mes services, la mise en place d'un véritable paiement du lait de chèvre à la qualité. Ces nouvelles dispositions doivent aussi permettre de rétablir l'équilibre souhaité entre éleveurs, producteurs et transformateurs.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17072

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3939

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 32